

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département
de l'ESSONNE

VILLE DE SAVIGNY-SUR-ORGE

Arrondissement
de PALAISEAU

Nombre de membres
en exercice : 39
présents : 32
absents excusés représentés : 7

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU MARDI 24 NOVEMBRE 2015

L'an DEUX MILLE QUINZE, le **24 novembre à 20 heures 30**, le Conseil municipal de la Ville de SAVIGNY-SUR-ORGE, légalement convoqué à la salle des mariages de la Mairie 48, avenue Charles de Gaulle, sous la présidence de Monsieur Eric MEHLHORN, Maire,

ETAIENT PRESENTS :

M. Eric MEHLHORN, Mme Nadège ACHTERGAELE, M. Jacques PATAUT, Mme Anne-Marie GERARD, M. Daniel GUETTO, Mme Réjane MALGUY, M. Daniel JAUGEAS, M. Sébastien BENETEAU, Mme Joëlle EUGENE, M. Mathieu FLOWER, M. Christophe GUILPAIN, Mme Marie-Lucie CHOISNARD, Mme Véronique LABBE, M. Bernard BLANCHAUD, M. Jean-Charles HENRY, Mme Sylvie LAIGNEAU, Mme Laurence PINON-CHEVALLIER, Mme Catherine CHEVALIER, Mme Nathalie CAILLEAU, Mme Sandrine VIEZZI, M. Nicolas FROGER, M. Jacques SENICOURT, Mme Michèle PLOTTU-GROSSAIN, M. Jean-Marc DEFREMONT, M. Pierre GUYARD, Mme Lydia BERNET, Mme Eva SAS, M. Gérard MONTRELAY, Mme Laurence SPICHER-BERNIER, M. David FABRE, Mme Alice MATHY, Mme Audrey GUIBERT.

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES :

Mme Marie-France BELLIARD (pouvoir donné à Mme Achtergale)
M. Franck BOUZIN (pouvoir donné à M. Guetto)
Mme Guilène DESIREE (pouvoir donné à M. Guilpain)
Mme Claude FERREIRA (pouvoir donné à Mme Viezzi)
M. Cyrille GEORGES (pouvoir donné à M. Beneteau)
M. Romain PICON (pouvoir donné à Mme Laigneau)
M. Alexis TEILLET (pouvoir donné à M. Mehlhorn)

Secrétaire de séance : Catherine CHEVALIER

N° 1/225 à 19/243

Le Maire atteste que le compte rendu de la séance dans laquelle ont été prises les présentes délibérations a été affiché à la porte de la Mairie conformément à l'article L 2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2015
COMPTE-RENDU DE SEANCE

(Article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales)

Secrétaire de séance : Madame Catherine CHEVALIER

Le Conseil municipal,

ADMINISTRATION GENERALE

➤ 1/225

A l'unanimité,

APPROUVE les conclusions de la CLETC relatives aux compétences rétrocédées à la commune de Savigny-sur-Orge.

AUTORISE le Maire à signer la convention de gestion afférente.

➤ 2/226

A l'unanimité,

APPROUVE la révision des modalités de participation des villes au financement des dépenses d'investissement portant sur le domaine public et la convention fixant les suppressions de versement afférentes ainsi que la liste des opérations s'y rapportant pour lesquelles le fonds de concours est supprimé.

➤ 3/227

PROCEDE au remplacement d'un membre appartenant à la liste « Le Bon Sens pour Savigny » afin d'assurer le remplacement de Monsieur Sébastien BENETEAU, démissionnaire de la commission Sport et Jeunesse.
EST élu, au scrutin secret majoritaire Monsieur Mathieu FLOWER, membre de la commission Sport et Jeunesse.

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 39

Nombre de bulletins M. Mathieu FLOWER : 22

Nombre de bulletins M. Bernard BLANCHAUD : 16

Nombre de bulletins blancs : 1

➤ 4/228

A l'unanimité,

PROCEDE au remplacement d'un membre appartenant à la liste « Le Bon Sens pour Savigny » afin d'assurer le remplacement de Monsieur Alexis TEILLET démissionnaire de la commission Urbanisme, Travaux et Cadre de vie.

EST ELU à l'unanimité, Monsieur Jacques PATAUT, membre de la commission Urbanisme, Travaux et Cadre de vie.

AFFAIRES GENERALES

➤ 5/229

A l'unanimité,

DECIDE de fixer les tarifs municipaux des concessions cimetière et columbarium applicables à compter du 1^{er} janvier 2016.

AFFAIRES SCOLAIRES, ENFANCE ET RESTAURATION COLLECTIVE

➤ 6/230

A l'unanimité,

Abstention : Mme Plottu-Grossain, M. Defrémont, Mme Sas

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer avec l'Organisme de Gestion des Établissements Catholiques (OGEC), représenté par son président en exercice, sis 29, rue Chamberlin à Savigny-sur-Orge (91600), l'avenant à convention relative à la prise en charge par la Ville de Savigny-sur-Orge des dépenses de fonctionnement de l'école du Sacré-Cœur, annexé à la délibération.

INDIQUE que le montant de la subvention allouée à cet établissement s'élève à 38.186,62 € pour l'année 2015.

➤ 7/231

A l'unanimité,

Abstention : Mme Plottu-Grossain, M. Defrémont, Mme Sas

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer avec l'école Cohen-Tenoudji l'avenant à la convention annexé à la délibération, relatif à la prise en charge par la Ville des dépenses de fonctionnement des élèves domiciliés à Savigny-sur-Orge fréquentant les classes primaires de l'école Cohen-Tenoudji et dont les représentants légaux règlent leurs impôts sur la commune.

INDIQUE que le montant de la subvention allouée à cet établissement s'élève à 4.302,72 € pour l'année 2015.

AFFAIRES SOCIALES, MONDE COMBATTANT ET HANDICAP

➤ 8/232

A l'unanimité,

Abstention : Mme Mathy, Mme Guibert

APPROUVE le projet de modification de l'article 2 de la convention constitutive susvisée portant sur la prorogation du groupement d'intérêt public dénommé « Fonds de Solidarité pour le logement de l'Essonne » pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2016 et dont le terme est fixé au 31 décembre 2020.

➤ 9/233

A la majorité,

Contre : M. Sénicourt, Mme Plottu-Grossain, M. Defrémont, M. Guyard, Mme Bernet, Mme Sas

Abstention : M. Montrelay, Mme Spicher-Bernier, M. Fabre

APPROUVE la grille des quotients familiaux applicable en 2016 aux personnes retraitées participant aux activités, séjours touristiques et animations organisés par la Ville de Savigny-sur-Orge.

➤ 10/234

A l'unanimité,

FIXE pour l'année 2016 et sans changement par rapport à 2015, la participation financière des retraités aux séjours touristiques organisés par la Ville, soit directement, soit avec le concours d'une agence de voyages, ainsi que le montant des arrhes dont le versement est exigé lors de l'inscription :

➤ 11/235

A l'unanimité,

FIXE le prix forfaitaire de chaque sortie touristique d'une journée organisée par la Ville à 54 € TTC par personne et précise d'une part, que le tarif applicable à chaque participant en fonction de son quotient familial est calculé sur la base de ce prix forfaitaire lequel comprend les frais de transport aller et retour, les frais de visite éventuels et le déjeuner, boissons incluses, et d'autre part, qu'en cas de désistement d'un participant pour un motif autre que médical, la ville se réserve le droit d'exiger le règlement intégral du coût de la sortie.

➤ 12/236

A l'unanimité,

Abstention : Mme Mathy, Mme Guibert

FIXE à 10,50 € par personne le montant des droits d'entrée pour chaque thé dansant que devront acquitter à compter du 1^{er} janvier 2016, les seniors non domiciliés à Savigny-sur-Orge souhaitant participer à ces animations et maintient la gratuité d'accès à ces thés dansants pour les retraités Saviniens.

➤ 13/237

A l'unanimité,

DECIDE de verser, au plus tard le 31 janvier 2016, à l'association « L'OASIS de Savigny-sur-Orge », dont le siège social est situé 32, rue Mireille à SAVIGNY-SUR-ORGE, une avance sur subvention d'un montant de 9.820,00 € représentant le tiers de la subvention annuelle sollicitée, à valoir sur la subvention annuelle d'aide au fonctionnement qui lui sera allouée lors du vote du budget communal de l'exercice 2016.

➤ 14/238

A l'unanimité,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer une convention de partenariat entre la CALPE, la Ville de Savigny-sur-Orge et le CCAS ayant pour objet :

- La gouvernance du CLIC
- Les engagements de chaque partie signataires pour la mise en œuvre du CLIC
- La déclinaison au niveau local et intercommunal du fonctionnement du CLIC en tenant compte des obligations établies dans le cadre de la loi du 2 janvier 2002.

JEUNESSE ET SPORT

➤ 15/239

A l'unanimité,

DECIDE de verser, au plus tard le 31 janvier 2016, à l'association « C.O. SAVIGNY FOOTBALLL », dont le siège social est situé 33, avenue de l'Armée Leclerc au Parc des Sports Jean Moulin à Savigny-sur-Orge (91600), une avance sur subvention d'un montant de 10.000,00 € représentant 29 % de la subvention 2015, à valoir sur la subvention annuelle d'aide au fonctionnement qui lui sera allouée lors du vote du budget communal de l'exercice 2016.

SECURITE ET TRANSPORT

➤ 16/240

A l'unanimité,

Abstention : M. Montrelay, Mme Spicher-Bernier, M. Fabre, Mme Mathy, Mme Guibert

AUTORISE la Communauté d'Agglomération Les Portes de l'Essonne à faire une demande d'agrément préfectoral intégrant le dispositif de vidéo protection de la Ville de Savigny-sur-Orge.

MOTIONS

➤ 17/241

A la majorité,

Contre : Mme Plottu-Grossain

Abstention : Mme Bernet, Mme Mathy, Mme Guibert

APPROUVE la motion présentée par le groupe « Le Bon Sens pour Savigny » : Extension de l'EPT : Savigny refuse le mépris des territoires.

➤ 18/242

A la majorité,

Contre : M. Sénicourt, Mme Plottu-Grossain, M. Defrémont, M. Guyard, Mme Bernet, Mme Sas

Abstention : M. Montrelay, Mme Spicher-Bernier, M. Fabre, Mme Mathy, Mme Guibert

APPROUVE l'amendement à la motion déposée par le groupe « Savigny notre Ville » : soutien aux projets de transports structurants pour la commune.

VŒU

➤ 19/243

A la majorité,

Pour : M. Montrelay, Mme Spicher-Benrier, M. Fabre

Contre : M. Mehlhorn, Mme Achtergaele, M. Pataut, Mme Gérard, M. Guetto, Mme Malguy,

M. Jaugeas, M. Bénéteau, Mme Eugène, M. Flower, M. Guilpain, Mme Choissard, Mme Belliard par mandat, Mme Labbé, M. Henry, Mme Laigneau, Mme Pinon-Chevallier, Mme Chevalier, M. Bouzin par mandat, Mme Cailleau, Mme Viezzi, Mme Désirée par mandat, Mme Ferreira par mandat,

M. Georges par mandat, M. Froger, M. Picon par mandat, M. Teillet par mandat

Abstention : M. Blanchaud, Mme Mathy, Mme Guibert

REJETTE le vœu proposé par le groupe « Agir pour vous, Savigny ensemble » : Chrétiens d'Orient

Fait à Savigny-sur-Orge, le 30 novembre 2015



Eric MEHLHORN

Maire,

Vice-président du Conseil Départemental,
1^{er} Vice-président des Portes de l'Essonne